



Règlement

Dernière mise à jour : [01/01/2025]

Championnat Île-de-France Individuel de Golf

1. Objet

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement du classement annuel individuel du Championnat Île-de-France de Golf, basé sur les performances réalisées lors des compétitions individuelles de la saison en cours.

2. Ordre du Mérite

Un classement annuel, appelé Ordre du Mérite, est établi et mis à jour après chaque compétition individuelle organisée dans le cadre du championnat.

3. Attribution des points

Les joueurs accumulent des points à chaque compétition individuelle en fonction de leur performance. Le barème de points est défini par l'organisateur et communiqué en début de saison.

4. Conditions de validation du classement

Pour que le classement final soit valide, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Un minimum de 10 joueurs doivent avoir marqué des points.
- Ces 10 joueurs doivent avoir participé à au moins deux compétitions individuelles au cours de la saison.

5. Récompenses

À l'issue de la saison :

- Les trois premiers du classement final sont récompensés.
- Les prix sont attribués en euros (€) et versés sur l'espace personnel des joueurs concernés peu après la remise des prix de la finale.

6. Départage

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs joueurs à la fin de la saison :

- Le départage est effectué en faveur du joueur ayant obtenu le meilleur résultat lors de la dernière épreuve individuelle du calendrier (finale).

7. Dispositions diverses

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'organisation dans un délai de 7 jours après la publication du classement final.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité, avec communication préalable aux participants.